

protéger les forêts pour réguler le climat

Les négociations internationales sur le changement climatique mettent au premier plan la sauvegarde et la gestion durable des forêts tropicales humides.



12 à 15 % des gaz à effet de serre (GES) proviennent du déboisement et de la dégradation des forêts tropicales suite au feu et à l'abattage des arbres. La croissance de la végétation contribue pour sa part à réduire l'effet de serre par le stockage du CO₂.

- Au regard du rôle de ces écosystèmes sur la régulation climatique, les Nations Unies prévoient la mise en place en 2013 d'un dispositif : le REDD+ ou « Réduction des dégradations forestières et rôle de la conservation, de la gestion forestière et de l'accroissement des stocks de carbone ». Bien que ses modalités d'application ne soient pas encore définies, ce mécanisme vise à rémunérer les pays en développement qui réussissent à préserver ou à étendre leurs forêts. Pour cela, ils doivent répondre à trois critères : éviter les émissions de GES, prendre en compte le stockage de carbone par la forêt, adopter une bonne gouvernance et aménager leurs forêts.



Evaluation

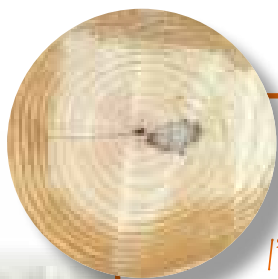
La régulation du climat par les forêts tropicales humides est complexe et difficile à évaluer. En Guyane, des chercheurs étudient le stockage du carbone par la forêt tropicale humide et l'évolution de ce stock dans les forêts exploitées. Ces travaux permettront de proposer des modes d'exploitation de la forêt en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Message des autorités indonésiennes visant à contrôler l'accès aux forêts et leurs usages.



Mesure du flux de carbone en forêt guyanaise.

Feu de forêt en Amazonie.



Le savez-vous ? Pour produire 1 m³ de son bois, composé pour moitié de carbone, l'arbre transforme 1 tonne de CO₂ et participe ainsi à l'atténuation du changement climatique •

Chaque année la destruction des forêts représente **1/4** de la surface de la France